

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Leca Uno**

UFI: 1300-U0G5-V00W-GENS

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP013526

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés : Ce produit est utilisé dans le secteur professionnel et grand public dans des applications de construction, pour le remplissage de sols intérieurs ou extérieurs, au sol ou surélevés ; l'exécution de pentes de toit.

Usages déconseillés : Tous les usages non spécifiés dans cette rubrique ou dans la sous-section 7.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

### 1.3 Producteur/fournisseur :

Leca Portugal S.A.

Estrada Nacional 110, S/N

3240-356 Avelar -Portugal

Tel. +351 236 620 600

E-mail: [info@leca.pt](mailto:info@leca.pt)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centro de Informação Antivenenos (CIAV) - (Poison Centres - Portugal) - (+351) 800 250 250

European Emergency Number – 112

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment contenant plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 1)

**Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

**Mention d'avertissement Danger**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Ciment Portland

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Description :** Mélange composé des substances indiquées ci-après.

<b>Composants dangereux :</b>		
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment Portland ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335, EUH203 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	10-25%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18-xxxx	filler calcaire substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%

(suite page 3)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 2)

**SVHC** néant

**Indications complémentaires :**

Dans les conditions de conservation, l'agent réducteur utilisé maintient la teneur en chrome (VI) soluble inférieure à 2 ppm jusqu'à la date de péremption indiquée.

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

##### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Remarques générales:**

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale stable et consultez un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**après inhalation :** Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.

**après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

##### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** Le produit n'est pas combustible.

##### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter la formation de poussière

Assurer une aération suffisante.

##### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Aucune mesure particulière n'est requise.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 4)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 3)

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>DNEL</b>		
<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>		
Oral	Derived No Effect Level	6,1 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,36 mg/m <sup>3</sup> (worker local long term value)
		1,06 mg/m <sup>3</sup> (consumer local long term value)
<b>No CAS Désignation de la substance % Type</b>		
<b>Valeur Unité</b>		
<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>		
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>	

**Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Valeurs limites générales pour les poussières (non classées par ailleurs) à compter du 01/07/2023 (Décret 2021-1763):

Poussières totales inhalables : 4,0 mg/m<sup>3</sup>

Poussières alvéolaires : 0,9 mg/m<sup>3</sup>

**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

(suite page 5)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca<sup>®</sup> Uno**

(suite de la page 4)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

**Protection respiratoire :**

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Protection des mains :** Gants de protection.

**Matériau des gants** Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

<b>Couleur :</b>	selon spécifications du produit
<b>Odeur :</b>	non caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :</b>	non applicable
<b>supérieure :</b>	non applicable
<b>Point d'éclair</b>	non applicable
<b>Température d'inflammation :</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	alcalin
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique dynamique :</b>	Non applicable.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	Durcit en cas de contact avec de l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.

(suite page 6)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 5)

<b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité :</b>	non déterminé
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Voir point 3.	

<b>9.2 Autres informations</b>	Aucune.
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	poudre
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>EU-VOC (%)</b>	0,00 %
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.

<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 5)

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux acides

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>CAS: 65997-15-1 Ciment Portland</b>			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(lapin)
<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)

**de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 7)

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est listé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation
---

<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>
--------------------------------------

EC50/72h   14 mg/l (algue)
----------------------------

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Remarque :**

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

**Comportement dans les stations d'épuration:**

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation
---

<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>
--------------------------------------

EC 50 (3h)   1.000 mg/l (microorganisms)
--

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation :**

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

Après durcissement, le produit peut être traité avec les déchets de construction, conformément aux réglementations nationales et/ou locales. Code de déchet possible 17 09 04.

Catalogue européen des déchets
--------------------------------

10 13 11   déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
--

(suite page 9)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 8)

10 13 14	déchets et boues de béton
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :** Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

**Produit de nettoyage recommandé :** Agiter les sacs minutieusement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Directive 2004/42/EC (VOC), cf. section 9

Dans les conditions de conservation, l'agent réducteur utilisé maintient la teneur en chrome (VI) soluble inférieure à 2 ppm jusqu'à la date de péremption indiquée.

(suite page 10)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 9)

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** cf. section 2

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est listé.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

La mise sur le marché et l'utilisation du ciment sont soumises à une restriction concernant la teneur en Cr(VI) soluble (REACH Annexe XVII, Entrée no 47, Composés du chrome VI)

Restriction: 47

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est listé.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est listé.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est listé.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est listé.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est listé.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### **Phrases importantes**

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

(suite page 11)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006/CE (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 20.12.2024

**Nom du produit: Leca ® Uno**

(suite de la page 9)

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Sensibilisation cutanée  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Département technique de Leca Portugal S.A.

**Contact :** +351 236 620 600

**Numéro de la version précédente:** 2

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.